



DÉPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

ARRONDISSEMENT
DE CHARTRES

CANTON DE LUCÉ

Nombre de membres dont le
Conseil Municipal doit être
composé..... 19
Nombre de Conseillers en
exercices..... 19
Nombre de conseillers qui
assistent à la séance..... 18

Quorum : 10 membres

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 24 juin à vingt heures 15 minutes, le conseil municipal de la commune d'Amilly, légalement convoqué le 17 juin 2026, s'est réuni en mairie d'Amilly, sous la présidence de Monsieur SIROT-FOREAU Denis-Marc, Maire, La séance a été publique.

Étaient présents : M. SIROT-FOREAU Denis-Marc, Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints : CHAIGNEAU Sandrine, DELORME Thierry, HAMELIN Laëtitia, PICAULT David, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : VIGNOL Philippe, VOISIN Dominique, JOUSSE Jean-Paul, ARONDEAU Claude, MARTINS Carole, ROUSSEAU Christophe, LECLERE Laurent, POLLION Emilie, BRANKA Aude, DA FONSECA Philippe, BOURDELAS Lucie, GÉRÉ Aurélie, PELLETIER Laureen, formant la majorité des membres en exercice.

Était absent excusé : M. VAUTARD Jérémie, pouvoir Mme HAMELIN Laëtitia

Secrétaire de Séance : Mme CHAIGNEAU Sandrine

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

DELIBÉRATION N° 38-2026

Abrogation et remplacement de la délibération n° 24-2026 du 10 avril 2026 relative à la création des commissions communales

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-22 ;

Vu la délibération n° 24-2026 du 10 avril 2026 portant création des commissions communales et désignation de leurs membres ;

Vu les observations formulées par les services du contrôle de légalité relatives à la désignation des vice-présidents des commissions communales ;

Considérant que le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil ;

Considérant que le Maire est président de droit des commissions communales ;

Considérant que les commissions peuvent désigner un vice-président chargé de convoquer et de présider les réunions lorsque le Maire est absent ou empêché ;

Considérant que cette désignation relève des commissions elles-mêmes et ne peut être effectuée par le conseil municipal lors de leur création ;

Considérant qu'il convient, afin de sécuriser juridiquement le fonctionnement des commissions communales et de se conformer aux observations du contrôle de légalité, d'abroger la délibération n° 24-2026 du 10 avril 2026 et d'adopter une nouvelle délibération reprenant à l'identique les commissions créées et leur composition, sans désignation préalable des vice-présidents ;



MAIRIE D'AMILLY - 30, rue de la Mairie - 28300 AMILLY
Tél. 02 37 32 98 13

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, qui précise que cette régularisation est purement procédurale et ne modifie ni l'objet des commissions ni la participation des élus qui y siègent ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

ABROGE la délibération n° 24-2026 du 10 avril 2026 relative à la création des commissions communales ;

DÉCIDE de créer les commissions communales suivantes :

- Travaux ;
- Associations ;
- Fêtes et cérémonies ;
- Cadre de vie ;
- Scolaire ;
- Budget ;
- Communication ;
- Conseil Municipal des Jeunes d'Amilly (CMJA).

RAPPELLE que le Maire est président de droit de l'ensemble des commissions communales.

DIT que les commissions ont un rôle exclusivement consultatif. Elles sont chargées d'étudier les affaires relevant de leur domaine de compétence et de préparer les dossiers soumis au Conseil municipal. Elles ne disposent d'aucun pouvoir de décision.

PRÉCISE qu'elles se réunissent à l'initiative du Maire.

DIT que chaque commission procédera, lors de sa première réunion, à la désignation en son sein d'un vice-président chargé de convoquer et de présider les réunions lorsque le Maire est absent ou empêché, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales.

ARRÊTE la composition des commissions comme suit :

Commission Travaux

Objet : suivi des chantiers et travaux sur bâtiments ou voies communales.

Fréquence : selon les chantiers et souvent sur place en journée.

Membres : DELORME Thierry, HAMELIN Laëtitia, PICAULT David, VIGNOL Philippe, JOUSSE Jean-Paul, ARONDEAU Claude, MARTINS Carole, ROUSSEAU Christophe, BRANKA Aude et DA FONSECA Philippe.

Commission Associations

Objet : soutien aux associations et équipes sportives communales.

Fréquence : réunion des associations en janvier puis participation aux assemblées générales et présence aux manifestations au cours de l'année.

Membres : HAMELIN Laëtitia, CHAIGNEAU Sandrine, DELORME Thierry, PICAULT David, ROUSSEAU Christophe, LECLERE Laurent et VAUTARD Jérémie.

Commission Fêtes et cérémonies

Objet : préparation des manifestations communales.

Fréquence : quatre à cinq réunions annuelles pour les vœux du Maire, la chasse aux œufs, le banquet des anciens, le 14 juillet, le Noël des écoles et les commémorations officielles.

Membres : PICAULT David, CHAIGNEAU Sandrine, DELORME Thierry, HAMELIN Laëtitia, VIGNOL Philippe, VOISIN Dominique, JOUSSE Jean-Paul, ARONDEAU Claude, ROUSSEAU Christophe, VAUTARD Jérémie et GÉRÉ Aurélie.

Commission Cadre de vie

Objet : environnement, fleurissement et jeux extérieurs.

Fréquence : environ deux réunions annuelles.

Membres : CHAIGNEAU Sandrine, DELORME Thierry, HAMELIN Laëtitia, VOISIN Dominique, ROUSSEAU Christophe, POLLION Emilie, BRANKA Aude, DA FONSECA Philippe, VAUTARD Jérémie, BOURDELAS Lucie et GÉRÉ Aurélie.



Commission Scolaire

Objet : participation aux conseils d'école et rencontres avec les représentants des parents d'élèves sur les sujets relevant de la compétence communale (restauration, garderie, etc.).

Fréquence : neuf réunions annuelles environ.

Membres : CHAIGNEAU Sandrine, DELORME Thierry, PICAULT David, GÉRÉ Aurélie et PELLETIER Laureen.

Commission Budget

Objet : examen détaillé des propositions budgétaires avant le vote du budget.

Fréquence : une réunion annuelle.

Membres : HAMELIN Laëtitia, CHAIGNEAU Sandrine, DELORME Thierry, PICAULT David, LECLERE Laurent, DA FONSECA Philippe, VAUTARD Jérémie et BOURDELAS Lucie.

Commission Communication

Objet : préparation du bulletin municipal et suivi du site internet communal.

Fréquence : cinq à six réunions annuelles.

Membres : HAMELIN Laëtitia, CHAIGNEAU Sandrine, DELORME Thierry, PICAULT David, MARTINS Carole, LECLERE Laurent, VAUTARD Jérémie et BOURDELAS Lucie.

Commission CMJA

Objet : favoriser la participation des jeunes à la vie d'Amilly, aux manifestations et cérémonies communales et les associer aux réflexions portant sur les sujets les concernant.

Fréquence : une dizaine de réunions annuelles.

Membres : CHAIGNEAU Sandrine, DELORME Thierry, HAMELIN Laëtitia, PICAULT David, ROUSSEAU Christophe et BOURDELAS Lucie.

PRÉCISE que Madame Brigitte MORISSE est associée aux travaux du CMJA en qualité de personnalité qualifiée, à titre consultatif. Elle ne possède pas la qualité de membre de la commission municipale et ne participe à aucune prise de décision.

AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,

Sandrine CHAIGNEAU



Le Maire,

Denis-Marc SIROT-FOREAU

Acte exécutoire : 03 JUIL. 2026

Transmis en préfecture le : 03 JUIL. 2026

Publié sur le site internet www.amilly28.fr le 03 JUIL. 2026

Notifié le : 03 JUIL. 2026

Le Maire d'Amilly certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, qui peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date d'entrée en vigueur :

*- d'un recours gracieux à l'attention du Maire, par envoi à la mairie – 30 rue de la mairie – 28300 AMILLY
- d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans (par voie postale au 28 rue de la Bretonnerie- 45000 ORLEANS ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr)*



MAIRIE D'AMILLY - 30, rue de la Mairie - 28300 AMILLY
Tél. 02 37 32 98 13

